Direction Départementale
Des Territoires et De La
Mer
Unité Cultures et Pêche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

ETAT n° SUB_MN_fev_2021
SUBSTITUTION D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES
du 10/02/2021 au 12/03/2021

Articles R.923-34 et R.923-35 du Code rural et de la pêche maritime

Un affichage des autorisations d'exploitation de cultures marines proposées à la substitution se déroulera du 10 février 2021 au 12 mars 2021 inclus dans :

- les mairies de LE CHATEAU-D'OLERON, DOLUS-D'OLERON, PORT-DES-BARQUES, LA TREMBLADE
- les locaux du comité régional de la conchyliculture.

Les demandes concurrentes, devront être établies dans les formes réglementaires et déposées au plus tard le 12 mars 2021au directeur départemental des territoires et de la mer Alain PRIOL.

Le dossier des demandes comportant notamment le montant des indemnités demandées par les titulaires initiaux peut être consulté à l'unité Cultures Marines de la Direction Départementale Des Territoires et De La Mer.

Le présent état est arrêté à 51 concessions proposées à la substitution.

Fait à Marennes le 02/02/2021
P/o Le directeur départemental des territoires et de la mer

La responsable du pôle
secrétariat et gestion
des cultures marines

Nathalie Guillon

3 avenue du Maréchal Foch DDTM de la Charente Maritime 17320 MARENNES
téléphone : 05.46.85.14.33 / télécopie : 05.46.85.14.40 / mél : ddtm-dmldd-mn-cmp@charente-maritime.gouv.fr